

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2010**

L'an deux mille dix, le vendredi 02 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Etaient présents : Mr François AUBER, Maire ; Mr Aurélien PAUL, Mr Michel LOISEL, Mme Micheline MONVILLE, Mme Maria BERGERON Mr Olivier HENRY adjoints ; Mr Jean-Jacques DENIS, Mr Vincent GALLO, Mr Gilles HONORE, Mme Claudine LAILLIER, Mme Noëlle LEVEAU, Mr Patrick MICHELO, Mme Caroline VAIN, Mr Dominique VOILEAU

Absents représentés : Mme Josiane COIGNET, pouvoir à Mme Micheline MONVILLE
Mr Christophe DEBAR, pouvoir à Mr Dominique VOILEAU
Mr Stéphane QUEHEN, pouvoir à Mme Caroline VAIN

Absent : Mme Mireille JEGADEN, Mr Ludovic LAURENT

Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/06/10

Date d'affichage : 28/06/10

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 15 Contre:1 Abstention : 1 (49/2010)

OBJET : AFFAIRES IMMOBILIERES - LEPROSERIE 2 A 10 RUE du GYMNASSE - PROPRIETE COMMUNALE - ALCEANE OPH DE LA VILLE DU HAVRE - CESSION - AUTORISATION.-

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, ALCEANE OPH de la ville du Havre souhaite se porter acquéreur d'un bloc de logements désaffectés dénommé « Léproserie » à Saint-Jouin-Bruneval, situé du 2 au 10 rue du gymnase, implanté sur les parcelles cadastrées section A7 pour le bâti, pour une superficie de 167 m² et de la section et 392 m² de jardin sur la section A6 (lot A).

Cette cession est consentie moyennant le prix global de 75 000 €.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU l'avis de France Domaine ;
VU l'accord d'ALCEANE OPH de la ville du Havre ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en œuvre les orientations fixées par le Plan de Cohésion Sociale au profit d'ALCEANE OPH de la ville du Havre ;

VU le rapport de M. le Maire, chargé de l'urbanisme, décide,

- **de céder** en l'état, le bloc logements désaffectés dénommé « Léproserie » à st Jouin-Bruneval, situé du 2 au 10 rue du gymnase, implanté sur les parcelles cadastrées section A7 pour le bâti, pour une superficie de 167 m² et 392 m² de jardin sur la section A6 (lot A).

Cette cession est consentie au prix de 75 000 € au profit d'ALCEANE OPH de la ville du Havre, dont le siège social est situé au Havre, 85 rue des Gobelins.

- **d'autoriser** l'acquéreur ou toute personne habilitée par lui :
- à accéder librement au bien concerné pour procéder à tous levés de plans et sondages,
- à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme,
- à engager tous travaux permettant la concrétisation de ce projet.
- **d'habiliter le Maire, ou son représentant, à signer** tous documents devant permettre de concrétiser ce dossier.

Les frais afférents à l'acte à intervenir seront pris en charge par l'acquéreur.

Imputation budgétaire

Exercice 2010 - Recettes d'investissements – Chapitre 024 – Produits de cessions

Montant de la recette : 75 000 €

Vous êtes invité à en délibérer.

Pour extrait conforme,

Le Maire,